

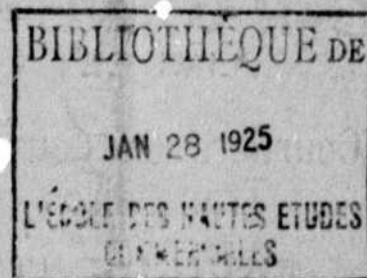
26e ANNEE

JANVIER 1925

# LE BULLETIN

DE LA

# Chambre de Commerce



## SOMMAIRE

|  |   |  |    |
|--|---|--|----|
| Les douanes . . . . .  | 1 | Travaux de la Chambre . . . . .              | 5  |
| Convention commerciale entre la Belgique<br>et le Canada . . . . . | 4 | Les produits canadiens sur le marché anglais | 7  |
| L'offre et la demande . . . . .                                    | 5 | Le commerce d'importation de Cuba . . . .    | 8  |
| Communiqué . . . . .   | 5 | Rapport de la Banque d'Hochelaga . . . .     | 11 |

## Services de fret et de passagers

### LIGNE

#### ROUTE CANADIENNE

**SERVICE D'ETE**  
MONTREAL-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES  
MONTREAL-LIVERPOOL  
MONTREAL-BRISTOL  
(Avonmouth Dock)  
QUEBEC-BELFORT,  
LIVERPOOL

**SERVICE D'HIVER**  
PORTLAND,  
HALIFAX-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES  
PORTLAND,  
HALIFAX-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL  
PORTLAND-BRISTOL  
(Avonmouth Dock)

**The Jules Hone Travel  
Agencies**

95, rue St-Jacques Montréal



**The Robert Reford, Co.**

Agents Généraux  
Montréal, Toronto, Québec.  
St-Jean, N.B., Portland, Me.  
Halifax, N.E.

### CUNARD

#### ROUTE DES ETATS-UNIS

NEW-YORK-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES  
NEW-YORK-CHERBOURG,  
SOUTHAMPTON  
NEW-YORK-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL  
NEW-YORK-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, HAMBURG  
NEW-YORK-  
MEDITERRANEE  
BOSTON-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL  
NEW-YORK-LONDONDERRY,  
GLASGOW

**The Cunard Steam Ship Co.,  
Ltd.**

Liverpool Londres Paris.

## C. E RACINE & Cie LIMITEE

Courtiers en douanes  
Transitaires

FACILITENT  
LES EXPEDITIONS  
A L'ETRANGER

## ASSURANCE MARITIME

Correspondants dans  
les principaux ports  
d'Europe et des conti-  
nents américains.

"BOARD OF TRADE BUILDING"

MONTREAL

Adresse télégraphique: "Enicar"

## CONFIEZ VOS ENVOIS A LA WHITE STAR-DOMINION LINE

*La voie la plus directe*

Le seul service de Liverpool qui assure le transport des envois directement des chars au qual ou des chars au paquebot.

#### SERVICE D'ETE

##### MONTREAL-GLASGOW-BELFAST-LIVERPOOL

Un service hebdomadaire est maintenu par les superbes paquebots à classe unique, Regina, Doric, Megantic et Canada. Les plus grands navires partant de Montréal.

##### MONTREAL-AVONMOUTH-LIVERPOOL (Fret)

Cornishman, Welshman, Turcoman, Oxonian, Michigan et Colonial effectuent un service de fret hebdomadaire.

#### SERVICE D'HIVER

##### PORTLAND-HALIFAX-GLASGOW-BELFAST-L'POOL

Les paquebots Regina, Doric et Canada maintiennent un service régulier.

##### HALIFAX-CHERB'G-SOUTHAMPTON-HAMBURG

Par le nouveau navire Pittsburg, type du Regina et du Doric.

##### PORTLAND-AVONMOUTH-LIVERPOOL (Fret)

Cornishman, Welshman, Turcoman, Oxonian, Michigan et Colonial effectuent un service de fret régulier.

Les magnifiques paquebots Pittsburg et Arabic maintiennent un service régulier au retour d'Europe seulement.

*La Compagnie White Star-Dominion met en tout temps un expert à la disposition des expéditeurs et consignataires, qui sont invités à demander sa coopération sans aucune obligation.*



211 rue McGill, Montréal  
53 rue Dalhousie, Québec  
1008 Edifice de la Banque  
Royale, Toronto



**WHITE STAR-DOMINION LINE**

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1924-1925

## PRESIDENT:

M. JOSEPH DAoust, de la maison Daoust, Lalonde & Cie, 49, Carré Victoria.

## 1er VICE-PRESIDENT:

M. PAUL-E. JOUBERT, Maison Lamontagne, Limitée, 238, Notre-Dame Ouest.

## 2ème VICE-PRESIDENT:

M. RAOUL-O. GROTHE, de "L.-O. Grothé Limitée", 558, Boul. St-Laurent.

## TRESORIER:

M. J.-V. DESAULNIERS, courtier en immeuble, The Greater Montreal Land & Investment Company, 90, rue St-Jacques.

## SECRETARE

M. J.-C. GROVES-CONTANT, 76, rue St-Gabriel.

## AVOCATS-CONSEILS:

M. LEON GARNEAU, C.E., 86, Notre-Dame Ouest.

HON. ROD. MONTY, C.R., 90, rue St-Jacques.

M. L.-E. BEAULIEU, C.R., 11, Place d'Armes.

## CONSEIL D'ARBITRAGE

MM. Joseph Daoust, C.-H. Catelli, O.-S. Perrault, Frédéric-C. Larivière, Armand Chaput, A.-E. Labelle, Adélar Fortier, Ludger Gravel, J.-E.-C. Daoust, Joseph Quintal, Alfred Lambert, Joseph Ethier.

Membre d'honneur de la Chambre: Hon. Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.

## CONSEILLERS:

MM. Archambault Wilfrid, de "Hudon, Hébert & Cie," 18, DeBresoles.  
Bourcier J.-O., march. de soies en gros, 20, Carré Victoria.  
Brossseau Thomas, gér. "Dom. Oil Cloth Co. Ltd." 1192, Ste-Catherine Est.  
Cardin Israël, Dir. "P.-F. Martin Limitée," 59, St-Paul Ouest.  
Duquette Charles, Prés. gén. All. Nationale, 295, Avenue Viger.  
Gareau J.-O., marchand de nouveautés, 1502, Boul. St-Laurent.  
Gariépy Edouard, Dir. "Granger Frères Ltée," 43, Notre Dame Ouest.  
Gravel C.-E., adm. de successions, 59, Notre-Dame Ouest.  
Laberge F.-C., ingénieur civil, 30, rue St-Jacques.  
Labrecque J.-O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

MM. Laferté J.-A., marchand de bois, 97, St-Jacques.  
Laureys Henry, Dir. Ecole des Hautes Etudes comm., 290, Avenue Viger.  
Leduc Alfred, salaison A. & E. Leduc Ltée, 19 Ste-Emilie.  
Léger Arthur, de "Lacroix & Léger", 479 Mont-Royal Est.  
Loisel J.-F., de "Green Shields Limited", 17 Victoria Square.  
Paulhus J.-A., de "D. Hatton & Cie.", 13, rue Bonsecours.  
Pitt Ernest, courtier d'immeubles, Ch. 115, 145, St-Jacques.  
Rolland J.-Pierre, Dir. "Cie de Pap. Rolland Ltée," 142, St-Paul Ouest.  
Trépanier Léon, Directeur de la General News and Advertising Agency Ltd., Canada Cement Bldg.  
Trudeau J.-A., Prés. "Genin, Trudeau Ltée." 23, Notre-Dame Ouest.

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

### 1.—Anciens présidents:

Sir Hormisdas Laporte, C.P., de Laporte, Martin Ltée, 584 St-Paul Ouest.  
MM. Joseph Contant, pharmacien, 231, rue Notre-Dame Est.  
C.-H. Catelli, ancien industriel, 525, Ave de l'Hôtel de Ville.  
O.-S. Perrault, sec. de l'Imperial Tobacco, 909 St-Antoine.  
Fréd.-C. Larivière, march. quincaillier, 911 boul. St-Laurent.

MM. Armand Chaput, de L. Chaput, Fils & Cie, 3 de Bresoles.  
le général A.-E. Labelle, St. Lawrence Flour Mills, 1110, rue Notre-Dame Ouest.  
Adélar Fortier, de la Montreal Dairy Co., 290 Avenue Papineau.  
Ludger Gravel, négociant, 26, place Jacques-Cartier.  
J.-E.-C. Daoust, architecte, 150 rue St-Jacques.  
Joseph Quintal, de Quintal & Lynch, 59, St-Pierre.  
Alfred Lambert, fr. chausures, 16, Notre-Dame Ouest.  
Joseph Ethier, 97, rue St-Jacques.

### 2.—Anciens vice-présidents et trésoriers:

MM. Ubald Garand, 62, rue Saint-Jacques.  
S.-D. Joubert, 335, rue Notre Dame Ouest.  
J.-A.-E. Gauvin, 850, rue Ste-Catherine Est.  
Joseph Fortier, 210, rue Notre-Dame Ouest.  
J.-B.-A. Lanctôt, 2148, rue St-André.

MM. Geo. Gonthier, auditeur général, Ottawa.  
Jos. Filiatrault, 429, boul. St-Laurent.  
Rod. Bédard, 70, rue St-Denis.  
J.-N. Cabana, 92 Notre-Dame Est.  
Alex. Prud'homme, 10, De Bresoles.

### Vérificateurs:

MM. A. Cartier, C.G.A., et F. E. Paquet, L.A., C.G.A.

## COMMISSIONS DE LA CHAMBRE POUR 1924-1925

Affaires municipales:—MM. J.-V. Desaulniers, prés., J.-N. Cabana, L. Favreau, A. Fortier, G. Franco, Alb. Gélina, J.-O. Labrecque, Emery Larivière, J.-A.-A. Leclaire, Y. Lévesque, J.-Arm. Morin, L.-C. Parenteau, Dr J.-C. Poissant, L. Trépanier.  
Agriculture et colonisation:—MM. Dr T.-A. Brisson, Dr Daubigny, Hon. G. Boyer, H.-C. Cornélius, L.-M. Cornélius, S.-L. Constant, J.-E. Chicoine, A. Fortier, Ed. Gernaey, J.-J. Joubert, Nap.-A. Labbé.  
Cuir et peaux:—MM. J.-A. Bacon, J. Brunet, Chs Deguise, W. Gagnon, W. Hébert, L. Codarre, J. Jeannotte, R. Lanthier, J.-A. McCaughan, J.-A. Pelletier, Paul Roy.  
Enseignement technique et commercial:—MM. Alph. Blanchet, L. Bourgoin, J. Deserres, Jos. Dionne, F.-E. Fontaine, A. Fyen, Ed. Gariépy, L. Gravel, P. Ste Marie, J.-F. Labarre.  
Épicerie et produits alimentaires:—MM. W. Archambault, prés., J.-F.-T. Allard, J.-E. Charbonneau, J.-B. Deguise, W. Désiel, C. Dubeau, Alf. Leduc, J.-L. Lussier, J.-H.-E. Pellerin, Alph. Raymond, Paul Vallancourt.  
Expansion du commerce:—MM. J.-N. Cabana, J.-G. Dubeau, L.-N. Ducharme, W. L'Anglais, H. Laureys, Alph. Lemay, Théo. Leclerc, J.-O. Linteau, L.-M. Lymburner, A.-W. Pénoude, L.-N. Patenaude, A. Perret.  
Expositions et modes:—MM. Jos. Ainay, S.-A. Beauvais, J.-P.-L. Bétabé, P. Belhumeur, L. Hamelin, J. Jutra, Hy. Miles, Jean Rolland, A. Terroux, A. Vallancourt.

Finances:—MM. Paul-E. Joubert, prés., J.-N. Cabana, C.-H. Catelli, J.-V. Desaulniers, Jos. Ethier, Jos. Filiatrault, Ad. Fortier, Jos. Fortier, R.-O. Grothé, A. Lambert, A. Prud'homme, J.-F. Rolland, H. Vieu.  
Legislation:—MM. L.-A. Lavallée, C.R. prés., J.-F. Boulata, J.-E.-C. Daoust, Chs. Duquet, Jos. Elie, J.-O. Gareau, C.-E. Gravel, A.-H. Hardy, F.-C. Laberge, Alf. Leduc.  
Mines, Forêts et hydro-électriques:—MM. J.-T. Armand, W.-H. Côté, J.-F. Dupuis, Avila Dufort, L. Gagné, L.-G. Gravel, C.-G. Hébert, J.-M.-O. Lachance, J.-A. Laferté, R. Préfontaine, Alf. Roy, Raym. Robert.  
Nouveautés:—MM. J.-O. Bourcier, Arm. Dupuis, J.-P. Gervais, Geo. Hamilton, E. Jetté, J.-F. Loise, J.-A. Lessard, H. Lamy, A.-F. Ladouceur, G.-E. Martin, I.-A. Vadières.  
Produits chimiques:—MM. J.-M.-A. Charbonneau, Jos. Contant, J.-B. Dufort, J.-I. Eddé, J.-C.-A. Millon, H.-F. Fortier, J.-H. LaRoque, Pierre Leduc, P. Rieu, Ed. Vadeboncoeur, R.-B. Lévesque.  
Quincaillerie et métaux:—MM. Léo Aubry, J.-Alf. Barrette, A.-F. Bergeron, H.-J. Dubois, J.-U. Gauthier, T. Latourrelle, A. Legris, P. Fanneton, E. Prud'homme, Art. Léger.  
Transport, douanes, postes, téléphones et télégraphes:—MM. C.-H. Catelli, prés., I. Cardin, J.-E. Caron, J.-A. Laprés, S. Oulmet, J.-A. Paulhus, Ernest Pitt, M.-J. Quédus, C.-E. Racine, Art. Surveger, J.-A. Trudeau, Arth. Caboury, O. Lefebvre.

## La Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada

Capital . . . . . \$1,000,000.

SIR LOMER GOUIN . . . . . Président.  
SIR HERBERT HOLT . . . . . Vice-Président.  
E. R. DECARY, N.P. . . . . Vice-Président.

NOUS GARANTISSONS  
LES TITRES ET HYPOTHEQUES

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| ROBERT ADAIR       | SIR LOMER GOUIN     |
| HON. GEORGE AMYOT  | SIR HERBERT HOLT    |
| A. J. BROWN, K. C. | C. R. HOSMER        |
| T. S. DARLING      | T. B. MACAULAY      |
| E. R. DECARY       | A. D. MACTIER       |
| K. T. DAWES        | HON. W. G. MITCHELL |
| SIR GEORGE GARNEAU | WALTER MOLSON       |
| AIME GEOFFRION     | SIR WILLIAM PRICE   |
| SIR CHARLES GORDON | DONAT RAYMOND       |
|                    | HON. J. M. WILSON   |

Edifice "The Title Guarantee"

224 rue St-Jacques MONTREAL  
TELEPHONE MAIN 6803

## La Société d'Administration Générale

Incorporée par Acte de la Législature de Québec  
le 26 mars 1902.

35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL,  
Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien.

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Capital souscrit :                  | \$ 500,000.00 |
| Capital payé :                      | 250,000.00    |
| Réserve et profits non distribués : | 124,162.78    |
| Fonds administrés :                 | 16,933,409.43 |

ADMINISTRATION DE SUCCESSIONS, DE FIDEI-COMMIS ET DE FORTUNES PRIVEES.

VOUTES DE SURETE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Hon. Sir HORMISDAS LAPOINTE, K.B., C.P., Montréal, Prés.  
CHARLES CAHEN D'ANVERS, Paris, Vice-Président.  
MARTIAL CHEVALIER, Paris.  
J. O. GRAVEL, Montréal.  
TANCREDE BIENVENU, Montréal.  
L. de la VALLEE POUSSIN, Paris.  
Hon. RODOLPHE LEMIEUX, C.P., C.R., LL.D., Montréal.  
J. A. RICHARD, LL.D., Montréal.  
Vicomte R. de ROUFFORT, Montréal.  
Hon. N. FERDINAND, Montréal.  
Hon. THOMAS CHAPUIS, Québec.

DIRECTION

J.-THEO. LEONERC,  
Directeur Général.

J. C. BROUSSEAU, C. E. CAMPICHE,  
Secrétaire. Chef du Contrôle.

Tél. Main 2557



## SUPERFINE LINEN RECORD

Le meilleur papier "BOND" fabriqué au Canada.

Il se recommande de lui-même pour votre

PAPETERIE COMMERCIALE.

Spécifiez-le chez votre imprimeur.

LA COMPAGNIE DE PAPIER BOLLAND

LIMITÉE

St-Jérôme, Qué., MONTREAL, Mont Rolland, Qué

## NOS SOIREES D'HIVER INTIMES ET FAMILIALES

Notre assortiment est au complet pour tout le  
nécessaire des soirées :

NECESSAIRE en papier crêpé pour table. — Ser-  
viettes de table. — Soufflettes en papier.  
DECROUPURES de fantaisie pour marquer la place  
des invités à table.  
DECROUPURES pour mettre dans les glaces. — Indi-  
cateur (Tally).  
CARTES à jouer. — Serpents. — Confettis.  
CHAPEAUX de fantaisie. — Tabliers en papier crêpé.  
CRAVATES en papier crêpé. — Loups, etc.

Pour la St-Valentin nous avons toutes ces nou-  
veautés en rouge et blanc, avec dessins de cœurs  
rouges.

Catalogues sur demande.

GRANGER FRÈRES  
Libraires, Papeteriers, Importateurs  
43 Notre-Dame-Ouest Montréal

La plus importante Librairie et Papeterie Française  
du Canada

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

Abonnement—Un an . . . . . \$3.00

MONTREAL, JANVIER 1925

Le service gracieux du "Bulletin" est fait à tous les membres de la Chambre.

## LES DOUANES

*Causerie de M. C.-E. Racine, le 3 décembre 1924,  
à la Chambre de commerce*

Monsieur le Président, Messieurs :

Vous avez eu le mois dernier le plaisir d'entendre deux causeurs intéressants. M. Augustin Frigon, Directeur Général de l'Enseignement Technique, vous a démontré, avec son talent habituel, le grand avantage qu'ont sur les autres artisans, les hommes formés dans les Ecoles Techniques. Monsieur Maurice Quedrue est venu après lui vous dire les possibilités qu'offre le Saint-Laurent et la nécessité pour nous de créer des marins. Deux sujets de tout premier intérêt et fort bien traités. Venir après eux, c'est déjà gênant. Et venir vous parler d'affaires de Douane, c'est embarrassant car ce sujet offre peu d'intérêt sinon parce qu'il en coûte et aussi, peut-être, par les ennuis que le fisc occasionne. J'ajoute tout de suite qu'un bon pourcentage de ces ennuis est inévitable car, malgré le "BABU" dont Monsieur Calder, Avocat, faisait la caricature devant les membres du "Young Men's Canadian Club" au commencement de l'automne, il y a des réglementations sur réglementations, des restrictions sur restrictions, dont le Douanier est la victime innocent et, il y a aussi des contrebandiers et des importateurs sans scrupules. Ces derniers sont le très petit nombre; il va sans dire. Quand même, ces deux éléments font que, de plus en plus, les douaniers doivent se tenir sur le qui-vive, et, comme toujours il arrive, les bons souffrent des méchants.

La Douane existe pour deux raisons. La première est d'assurer un revenu au pays. La deuxième raison qui justifie la Douane, c'est que les droits imposés sont une protection à l'industrie. Dans les deux cas cependant la Douane constitue une taxe indirecte.

Autres taxes indirectes sont les droits d'accise sur les alcools, les tabacs, les allumettes, les cartes à jouer, les taxes sur les ventes. Il y a aussi les taxes sur les profits des corporations et encore sur les revenus personnels mais ces dernières sont directes. Les taxes nous viennent maintenant de tous bords et tous côtés. A un point que pour en

faciliter l'encaissement et n'en pas oublier, nos gouvernants ont cru sage d'amalgamer l'Accise avec la Douane. Cette amalgamation a eu lieu en juillet dernier.

Malgré cela, à en juger par les fréquentes représentations faites auprès de nos gouvernants par l'Association des Manufacturiers Canadiens, les Chambres de Commerce, et aussi par l'état général des affaires, notre industrie a grandement besoin de toutes les protections qu'offre la Douane Canadienne.

Il est vrai aussi que la Douane est arbitraire; c'est presque une nécessité. Cependant, l'on ne devrait pas trop se plaindre de la nôtre car par comparaison à l'arbitraire de la douane américaine, ou encore de la douane française, vous êtes très bien traités, Messieurs. Et si vous aviez affaire à la douane du Mexique ou celles des pays du Levant, vous finiriez par penser que notre système douanier est parfait. Il le serait, peut-être, si notre tarif était plus intelligible. Mais je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet. Reste que la Douane est un mal, un mal chronique; on s'en plaignait déjà dans l'ancienne Rome. Il faut donc la subir et, en observer aussi les lois.

Un bon premier pas à faire en ce sens c'est, à mon avis, d'acquérir une connaissance plus étendue de l'Acte des Douanes et du Tarif. Trop souvent l'importateur croit que tout a été dit et, qu'il ne reste rien à faire du moment qu'à la Douane l'on a parlé. Cependant, elle est régie par un Acte du Parlement: celui des Douanes qui prévoit des droits à imposer. De quelle manière ces droits seront perçus, etc. L'acte pourvoit aussi à de nombreuses réglementations, à des prohibitions et, à des pénalités dans le cas de fraude.

Mais il vous permet d'autres parts d'entrer vos marchandises à un tarif déterminé, de réclamer lorsqu'on vous taxe de trop de droits ou si l'on surévalue votre marchandise. Et si vous n'obtenez pas justice des autorités locales, vous pouvez porter votre cause devant le "Conseil des Douanes" à Ottawa. Soit dit en parenthèse, l'importateur n'y recourt pas assez souvent. C'est peut-être parce que l'homme d'affaire, n'étant pas politicien, éprouve toujours une crainte instinctive de ses gouvernants.

A la Douane se rattache naturellement l'expédition et, pour l'importation d'outre-mer, l'assurance maritime. Ce sont là deux choses qui comptent dans le prix de revient. Il est donc utile de diriger sagement l'expédition des marchandises ainsi que

d'assurer comme il faut. Par "Assurer comme il faut" j'entends qu'on doit (dans la majorité des cas) assurer ici sur place et non pas confier l'assurance au vendeur ou à l'expéditeur étranger car, outre qu'il en coûte plus, il y a le règlement du risque qui est de beaucoup plus facile à faire ici qu'à Londres, Paris ou à Berlin.

Un importateur devrait aussi faire vérifier ses factures étrangères sitôt reçues, car dans les factures étrangères, il se glisse des erreurs et des omissions tout comme dans les factures faites au pays; si vous constatez ces erreurs qu'après l'entrée en Douane c'est toute une histoire que de réclamer. Et, dès l'arrivée d'une marchandise, à défaut d'un commis de douane expérimenté, faire tenir ses documents à un courtier sérieux. C'est avec intention que je dis sérieux, car il est aussi facile de se faire courtier en douane qu'il l'est de se dire agent d'assurance. Pas plus dans un cas que dans l'autre, l'on ne forme un courtier du jour au lendemain. Aujourd'hui encore, le Ministère des Douanes accorde une licence de Courtier à quiconque a 21 ans et est sujet britannique. Avoir 21 ans et être sujet britannique, c'est beaucoup, mais, pas assez pour vous protéger, Messieurs.

Le choix d'un courtier fait, exige qu'on vous rende, avec la facture couvrant les frais, une copie de l'entrée en douane. Outre la protection qu'offre ce document, il est très utile pour référence dans vos bureaux. Souvent, malheureusement, l'importateur n'est pas exigeant sous ces deux rapports. Il est aussi nécessaire de savoir quels droits acquittent vos marchandises. C'est là, chose très importante et cependant, dans bien des cas, l'on ignore quel taux de droits il faut payer. L'Anglais, l'Allemand, le Belge, l'Américain se font un devoir de connaître notre tarif. Pourquoi ne ferions nous pas, nous, un même effort en ce sens ?

Tout dernièrement, un industriel constatait qu'il payait 10cts de droits, de trop par gallon sur certains alcools. Le fait se répétait depuis plus d'une année. Il fut encore moins malchanceux que cet autre qui paya près de \$500.00 de droits à un courtier qui oublia de faire son entrée en Douane. Celui-là dut payer une seconde fois, car vous le savez, la Douane n'est pas responsable des argents ainsi confiés.

Le courtier en douane est essentiellement un homme de bureau. L'intérêt des importateurs le cloue là. Il y a bien certaines réglementations et certaines restrictions à l'importation et à l'exportation qui sont précises. Ainsi celle sur les paillons servant à l'emballage. Depuis octobre dernier, tout paillon d'emballage, fait en Europe doit avoir été désinfecté par un vétérinaire assermenté; à défaut de telle désinfection, les paillons d'emballage doivent

être détruits dès l'arrivée de la marchandise ici. Après le premier de l'An prochain, on ne permettra même pas la destruction des paillons, mais la marchandise devra être retournée à l'expéditeur. Cette restriction est due au fait qu'en Europe le bétail souffre d'une maladie terrible; le "Foot and Mouth Disease" et l'on est naturellement anxieux de protéger nos troupeaux contre ce fléau. Mais il y a des réglementations qui sont moins bien comprises. Telles sont les majorations que la douane exige sur la valeur de la coutellerie, de la chaussure, des horloges, des tissus allemands et autrichiens. Majorations qui atteignent jusqu'à 100 pour cent. Il y a aussi de fréquents changements au Tarif (une demie-douzaine de changements importants depuis 1914) sans compter les législations nouvelles, et les traités nouveaux; traité avec la France, traité avec les Antilles anglaises, traités avec l'Italie et avec la Belgique qui sont tout récents. Demain, nous en aurons un avec l'Australie et, très probablement aussi avec la Hollande. Au printemps dernier, nous avons eu l'amendement à la loi du dumping qui fut appliquée dans toute sa vigueur pendant quelques semaines. Amendement si impopulaire que nos gouvernants durent le rappeler. Mais entre temps, certains importateurs avaient dû écopper. Et comme la Douane ne rembourse pas autrement que sur réclamation par écrit, d'aucuns sont encore à attendre le remboursement des argents qu'ils ont payés en trop. La même chose se répète lorsqu'un traité de commerce entre en vigueur car les traités, sans être toujours retro-actifs, sont la plupart du temps, annoncés plusieurs jours après leur sanction. Ce sont là affaires que le courtier en douane doit suivre et faire bénéficier ses clients. Pour cela, il est nécessaire qu'il reste à son bureau, où d'ailleurs on peut toujours le voir.

C'est encore un transitaire qui peut entreprendre d'expédier une marchandise aux quatre coins du monde. Pour ça, il doit posséder des notions de géographie maritime. Etre au courant des facilités de transport (en bien des lieux) afin d'user des voies les plus rapides où les plus économiques. Il doit aussi posséder certaines connaissances en assurances maritimes, car vous ne voudriez pas expédier au bout du monde sans vous en couvrir des risques. D'ailleurs, ces connaissances sont utiles, non seulement à l'exportateur mais aussi à l'importateur qui parfois a besoin de savoir par quelle voie, par quel port il pourrait recevoir, le plus économiquement, ses achats de marchandises étrangères. Cela peut paraître étrange, mais nous avons vu des jouets français expédiés par le port d'Anvers; perdre de ce fait les droits du traité français qui étaient alors 5 pour cent de moins que les droits du tarif général et coûter, cependant, 9 pour cent de moins que si ces mêmes

jouets eussent été expédiés par le Havre, port tout naturellement indiqué pour l'expéditions de cette marchandise.

Fréquemment aussi une expédition de marchandise est endommagée ou volée en cours de route, il lui faut savoir comment faire recouvrer la valeur de de douane payés.

Ces remarques au sujet des courtiers sont d'autant plus importantes qu'en outre le tarif des douanes est bien obscur. Voici un exemple : Je veux connaître les droits sur les cravates en soie tricotée venant d'Angleterre. Les cravates ne sont pas mentionnées dans le Tarif. Comme je trouve à l'item VII : Articles non énumérés et non prévus ailleurs : droits 15 pour cent, je me dis. C'est ça ! J'entre en douane à ce taux mais le douanier m'objecte que l'item 583 du Tarif est là aussi : Articles en soie non prévus ailleurs, c'est 30 pour cent ! Je me rebiffe car je ne veux pas déboursier le double de ce que j'ai calculé et, en feuilletant bien ce Tarif, je trouve l'item 568 qui lit : Tous articles tricotés non prévus ailleurs, 20 pour cent ! Cette fois, j'ai raison et, je paye 20 pour cent. Mais ne vous fiez pas à cet article 568 qui dit : Tous articles tricotés N.P.A. car si vous avez besoin d'importer des chaussettes tricotées, ce n'est pas 20 mais 25 pour cent qu'il faudra payer, car l'item 568a est encore là ! Bas et chaussettes tricotées, en soie, en laine ou en coton, 25 pour cent. C'est 25 pour cent, quoique l'item 568 dise bien : tous articles tricotés 20 pour cent.

Le Tarif des Douanes est tout plein de problèmes semblables, au point que parfois, il se dédouane à Toronto des marchandises destinées à des importateurs de Montréal, et à Montréal, des marchandises destinées à Toronto. Le grand mal provient du fait que le tarif n'est pas précis et la marchandise insuffisamment énumérée. C'est le résultat d'une classification faite à la hâte et, où l'abus des mots "non prévu ailleurs" est patent à chaque page du Tarif.

Il serait urgent de le reviser car malgré sa caducité, on ne cesse de le surcharger de décisions, de memorandums et de changements nouveaux. Il me semble que, pour cela, il faudrait une commission composée d'économistes, d'industriels, de marchands et de fermiers à qui, se joindrait un ou deux experts en tarif douanier. Une telle commission serait plus en mesure de satisfaire aux intérêts du fabricant canadien et à l'occasion, lui faire comprendre aussi sa trop grande exigence. Cela n'arrive peut-être pas souvent, mais ça arrive parfois.

Une telle commission permanente opérant à peu près comme la Commission des Chemins de Fer est,

à mon avis, seule capable d'assurer une revision scientifique du Tarif des Douanes ainsi que d'ordonner, en temps utile, les changements jugés nécessaires. La Commission actuelle appelée "Board of Customs" (Conseil des Douanes) est composée d'officiers supérieurs de ce département et certains sont très capables mais, leur temps est pris par la routine de leurs devoirs journaliers.

Il est possible qu'un jour le tarif et la routine des douanes soient précis et simples au point qu'un commis de bureau sans grande expérience puisse se charger de cette besogne mais, en attendant ces temps plus heureux, je vois deux toniques susceptibles d'adoucir le mal. Le premier, Messieurs, c'est vous-même qui vous l'appliquerez en vous familiarisant davantage avec le Tarif, et l'acte des Douanes. Le deuxième ? Cela peut paraître prétentieux mais je me risque : c'est un courtier responsable et capable de vous renseigner exactement.

\*  
\* \* \*

Votre secrétaire vous a annoncé une causerie sur les transactions douanières, et j'ai à peine touché ce sujet. C'est parce que, avec la Douane, les transactions ne sont pas profitables. C'est avec eux, toujours question d'argent rubis sur l'ongle... et l'argent est rare en ce moment.

A la Douane non seulement il faut payer comptant mais vous devez vous-mêmes établir le compte que vous leur devez et encore présenter ce compte en duplicate. Si le Douanier trouve qu'il n'est pas assez élevé il vous le remet tout simplement. Et en attendant que vous lui en produisiez un autre qui le satisfasse, il garde votre marchandise. S'il arrive que la Douane fasse crédit sur les droits c'est un crédit qui ne vaut pas cher puisqu'on garde en entrepot les effets sur lesquels on fait crédit et vous n'avez pas même le droit d'y toucher... Il y a bien le transit qui vous permet d'expédier votre marchandise d'une ville à l'autre sans payer les droits mais, là même vous n'avez que le plaisir de la voir s'en aller. On y touche pas.

Un des rares "bargain" que la Douane a permise dans le cours des derniers vingt-cinq ans, c'est le transfert en Douane. Avant janvier dernier, époque où la nouvelle loi portant sur les taxes de ventes est entrée en vigueur, il était permis de faire des ventes en Douane autant de fois qu'on le voulait sans payer la taxe de vente. Monsieur Daoust, notre président, importait du cuir des Etats-Unis (Ne vous allarmez pas M. le Président je ne serai pas indiscret. Je désire seulement faire une démonstration). Donc Monsieur Daoust importait du cuir des Etats-Unis. Au lieu de payer les droits sur ces cuirs et de les

entrer en magasin, il les plaçait en entrepot de Douane, offrait ensuite ce cuir en vente à tant le pied plus les droits à charge de l'acheteur. La vente faite Monsieur Daoust transférait son cuir à l'acheteur qui, lui, payait les droits. Cette opération avait pour résultat d'occasionner une seule taxe sur la vente au lieu de deux taxes exigibles si Monsieur Daoust avait fait sa vente, les droits payés. De tels transferts ou ventes en Douane étaient parfaitement légaux et les courtiers en fruits secs, en noix, en épices et autres produits connus sous le nom de "Grocers Sundries" en ont surtout fait leur profit. La nouvelle loi a presque tout gâté ce négoce. Cependant il arrive encore, dans certains cas, que le transfert en Douane soit profitable. Mais je m'arrête car je pourrais encourir la censure de Monsieur le Ministre des Douanes et de l'Accise, de qui, je dépends dans une certaine mesure puisque je suis licencié par lui. Vous me pardonnerez donc si je ne vous en dis pas davantage.

— o —

## CONVENTION COMMERCIALE ENTRE LA BELGIQUE ET LE CANADA

En force le 22 octobre 1924

Article 1.—Les articles produits ou manufacturés au Canada et importés dans le territoire de l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg et les articles produits ou manufacturés dans ladite Union Economique de Belgique et du Luxembourg, importés au Canada, ne seront pas sujets à aucun tarif ou charge plus élevé que ceux qui sont payés pour lesdits articles produits ou manufacturés par d'autres pays étrangers. Aucune prohibition ou restriction ne sera imposée ou maintenue contre l'importation dans le territoire de l'Union Economique Belge et du Luxembourg, d'aucun article produit ou manufacturé au Canada ou d'aucun article produit ou manufacturé dans l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg et importé au Canada, qui ne s'appliquera également aux articles produits et manufacturés par d'autres pays étrangers. Ce dernier proviso ne s'applique pas à certaines prohibitions qui sont faites au point de vue sanitaire ou de protection des personnes, du bétail ou des plantes en usage pour l'agriculture.

Article 2.—Les articles produits ou manufacturés au Canada et exportés dans le territoire de l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg et les articles produits ou manufacturés dans le territoire de l'Union Economique de Belgique et du

Luxembourg et exportés au Canada, ne seront pas sujets à un tarif ou charge plus élevé que ceux payés pour des articles similaires à d'autres pays étrangers. Aucune prohibition ou restriction ne sera imposée à l'exportation d'aucun article du Canada vers le territoire de l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg ou du territoire de l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg vers le Canada qui ne s'applique également aux exportations d'articles similaires venant d'autres pays étrangers.

Article 3.—Les articles produits ou manufacturés au Canada en transit dans l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg et les articles produits ou manufacturés dans l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg, en transit au Canada seront réciproquement exempts de toute charge de transit, qu'ils arrivent directement ou qu'ils soient déchargés, mis en entrepôts ou rechargés de nouveau.

Article 4.—Il est entendu que dans toutes questions qui se rapportent à l'importation, l'exportation et le transit de marchandises, l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg accorde au Canada et, de même le Canada accorde à l'Union Economique de Belgique et du Luxembourg, le traitement de la nation la plus favorisée.

Article 5.—Le nom "Union Economique de Belgique et du Luxembourg", partout où il est employé dans la présente convention, comprend aussi les colonies et possessions belges et le territoire pour lequel la Belgique est mandataire suivant les clauses de la Société des Nations.

La présente convention, après avoir été approuvée par les parlements de Belgique et du Canada, devra être ratifiée et telles ratifications devront être échangées avec Ottawa aussitôt que possible. Elle viendra en force immédiatement après l'échange des ratifications et liera les parties contractantes pour quatre ans à compter du jour de sa mise en force. Au cas où ni l'une ni l'autre des parties contractantes n'aurait donné avis douze mois avant l'expiration de ladite période des quatre années de son intention de mettre fin à ladite Convention, elle restera en force jusqu'à l'expiration d'une année de la date où l'une ou l'autre partie contractante aurait dû donner avis de son intention d'y mettre fin.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé ladite Convention rédigée dans les deux langues anglaise et française et y ont apposé leurs sceaux.

Donné à Ottawa ce 3ème jour de juillet de l'année 1924.

(L.S.) JAMES A. ROBB

(L.S.) HENRI S. BELAND

(L.S.) FLORENT de SELYS-FANSON

Tél. Main 3216 Edifice Montreal Trust

11, Place d'Armes, Montréal.

**LAMOTHE, GADBOIS  
& CHARBONNEAU**  
AVOCATS

J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois,  
LL.L., J. Pierre Charbonneau, B.C.L., René  
Duguay, LL.B., N. Charbonneau, B.C.L.

**W.A. BAKER, C. R.**

AVOCAT

Ex-avocat de la ville de Maisonneuve  
Tél. Main 1762 58, rue ST-JACQUES

Tél. Main 1039

Léandre Bélanger Adrien Bélanger  
**BELANGER & BELANGER**

NOTAIRES, COMPTABLES  
et COMMISSAIRES

Prêts sur hypothèques, Achats de Créance,  
Règlement de successions  
30, rue ST-JACQUES, MONTREAL

**R. FARIBAUT**  
NOTAIRE

Successor de Leclerc & Faribault

90, RUE ST-JACQUES MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

**GARAND, TERROUX & CIE**

Banquiers et Agents de Change

62, RUE S.-JACQUES - - - MONTREAL

(En face du Journal "La Presse")

**JOSEPH FORTIER, Limitée**

FABRICANTS—PAPETIERS

Livres de comptabilité: formules en magasin et  
sur commande. Fourniture pour chancellerie.

**ATELIER DE TYPOGRAPHIE**  
REGLURE ET RELIURE

GAUFRAGE RELIEF ET CAMER

angle Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Tél. Bell Main 444 et 441

PRETS SUR HYPOTHEQUE

**A JETTE & CIE**

50, Notre-Dame ouest — Chambre 22

Edifice Duluth

Courtiers en immeubles. Experts en  
propriété.

(Etablis 1885). Prêts sur première et  
deuxième hypothèque: — achats d'hypo-  
thèques et balances de prix de ventes.

Tél. Main 2257 Rés. Rockland 249

**J. E. C. DAoust**

ARCHITECTE

Diplôme de l'A. A. P. Q.

successor de

GAUTHIER & DAoust

180, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

Spécialité: Edifices publics

**SERAPHIN OUMET**

INGENIEUR-CONSEIL

ARPEUTEUR-GEOMETRE

Travaux municipaux — Filtration, etc.

Tél. Main 6339

76, RUE ST-GABRIEL, Montréal

MONTREAL

**BEAUBIEN, BUSFIELD**

& Compagnie

INGENIEURS CONSEILS

2 PLACE D'ARMES MONTREAL

MAIN 8240

A. BAULNE, A.M., E.I.C., Prof. à l'École  
polytechnique, 1394 St-Hubert. Tél. St-Louis  
1925. — G. E. LEONARD, I.C., 652b Parc La-  
fontaine. Tél. St-Louis 6777.

TEL. EST 5339

**BAULNE & LEONARD**

INGENIEURS CONSEILS

Experts en Constructions Métalliques  
et Béton Armé

EDIFICE SAINT-DENIS

394 STE-CATHERINE EST, MONTREAL

TELEPHONES: EST 1878-3241



Spécialité: Tributs Floraux en Cire.

Nouvelle adresse:

205, RUE SAINT-DENIS  
Coin Sainte-Catherine Est

**LaRUE & TRUDEL**

Comptables Incorporés  
(Chartered Accountants)

**LaRUE, TRUDEL & PICHER**  
Syndics & Liquidateurs

517, Ed. Insurance Exchange,  
Montréal

Bureau à Québec: 71 RUE ST-PIERRE

**Paquet & Bonnier**

COMPTABLES LIQUIDATEURS

SYNDICS AUTORISES

F. R. Paquet, L.A., C.G.A.

J. O. Bonnier

Chambre 501  
120, St-Jacques, Montréal

Eugène Prévost  
L.I.C.

Herinas Ferras

**PREVOST & PERRAS**

Liquidations, Collections,

Règlements.

(Eugène Prévost, syndic autorisé.)

EDIFICE DULUTH, 50 Notre Dame O.  
Chambre 21 Tél. Main 1066

**GLACE, VITRE**

IMPORTATEURS

de verre de tous genres

MANUFACTURIERS

de Vitraux d'Eglise et de fantaisie.

Négociants en vitres de tous genres

(Plate Glass)

**J. P. O'SHEA & Cie**

15, ruelle Perrault, MONTREAL

EST 9534\*



EXIGEZ LA MARQUE  
"ALLIGATOR"

quand vous achetez  
des

**Malles, Sacs de voyage,  
Harnais, etc.**

Cette marque est la garantie d'une qualité supérieure. Les marchandises "Alligator" donnent un meilleur service, une plus longue durée et elles ne coûtent pas plus cher que les autres.

*Samontagne Limitée.*

BLOC BALMORA

338 Rue Noire Dame Ouest, Montreal, Can.  
(Près de la rue McGill)

SERVICES de  
**PACIFIQUE**



NAVIGATION du  
**CANADIEN**

**LES GRANDES CROISIÈRES D'HIVER**

Le Pacifique Canadien, qui s'est déjà fait une excellente réputation dans le monde touristique avec ses croisières passées, a organisé pour l'hiver prochain quatre grandes croisières qui suscitent déjà un vif intérêt parmi les personnes qui affectionnent les beaux voyages.

**AUTOUR DU MONDE**

Une croisière de 130 jours à bord du paquebot "Empress of France" (18,400 tonnes brutes). 27 ports différents visités; nombreuses et intéressantes excursions à terre. Départ de New-York le 14 janvier prochain.

**DANS LA MEDITERRANEE**

À bord du gigantesque et luxueux "Empress of Scotland" (25,000 tonnes brutes). Une croisière de 82 jours sur la grande mer intérieure dont les flots bleus baignent les pays qui furent le berceau de la civilisation: l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Terre Sainte et l'Égypte. Départ de New-York le 9 février.

**DEUX CROISIÈRES AUX ANTILLES**

À bord du "Montroyal" (15,650 tonnes brutes). Une visite des îles ensoleillées des Antilles et des ports historiques du nord de l'Amérique du Sud. Ces croisières dureront 29 jours chacune. Départs de New-York les 20 janvier et 21 février.

La réputation et l'excellente organisation du Pacifique Canadien sont une garantie du succès de ces croisières.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à D. R. Kennedy, agent général, Dept des Passagers, 111, rue St-Jacques, où à tout autre agent de Navigation.

PACIFIQUE CANADIEN

Tél. Est 1853

**La Cie J. & C. Brunet**

LIMITÉE



Plomberie  
Couverture  
Electricité  
Chauffage

223 boul.  
St-Laurent

MONTREAL



**JAMBE**

POURQUOI s'adresser à l'ÉTRANGER pour se procurer une JAMBE ARTIFICIELLE?

POURQUOI les CANADIENS feraient-ils usage de JAMBES ARTIFICIELLES fabriquées ailleurs qu'au CANADA?

La jambe artificielle de

**Conrad Martin**

donne une marche souple, facile, naturelle; un confort parfait; puis a une solidité garantie.

Nous avons la réputation de manufacturer ce qu'il y a de mieux en bandages herniaires, ceintures abdominales, post-opératoires, appareils orthopédiques, bas élastiques, etc., de tout le pays.

Nous garantissons donner entière satisfaction.

**C. MARTIN**

36, RUE CRAIG EST

Dépt. C.

TÉL. MAIN 4782

**TRAINS de JOUR**  
en

**5 HEURES**  
*Pour* **QUÉBEC**

(VIA LE PONT DE QUÉBEC)

**LE QUÉBEC**

Laisse Montréal: 5.00 p.m. tous les jours  
Arrive à Québec: 9.45 p.m. tous les jours  
Chars particuliers et réfectoires

**LE CITADEL**

Traité de nuit supérieur  
Laisse Montréal: 11.30 p.m. tous les jours  
Arrive à Québec: 6.45 a.m. tous les jours  
Chars dortoirs supérieurs

Autres trains rapides et nites

Billets optionnels sur les parcours.

Pour autres informations et billets, à tous les bureaux des chemins de fer Nationaux ou à l'agent des passagers, 230, rue St-Jacques, Montréal. Main 3620.

**Canadian National Railways**

## L'OFFRE ET LA DEMANDE

— Roger Siat, Tilly, Belgique, producteur du sulphate de fer et de cuivre, naphtaline et autres, veut un représentant exclusif à commission.

— Biscuiterie "Le Drapeau", rue Flore, Anvers, Belgique demande représentant canadien pour la vente de ses biscuits.

— Courroies, J. Lechat, Quai Ed. Peynaert, 16, Gand, Belgique, manufacturiers de courroies de toutes sortes, en coton, balata, cuir, poil de chameau, caoutchouc, etc., invitent correspondances en vue de commerce.

— Novelli & Co., Moreno, 1696, Buenos Aires, Argentine, désirent entrer en relations commerciales pour l'écoulement des produits suivants : coton brut, pistaches (peanuts), graine de lin, huiles végétales, alfalfa, cuirs et peaux, laine.

— Jan. Visser, Hoogendyk, 33, Zaandam, Holland, manufacturiers de peinture, vernis, émaux, poudres désinfectantes, demande représentant pour le Canada. Echantillons et catalogues au No. 3 rue Nicholas, Montréal.

### Communiqué

La 6e Foire Commerciale Officielle et Internationale de Bruxelles, organisée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, et avec la coopération du Gouvernement belge, sera tenue du 25 mars au 8 avril 1925, ces deux jours inclus.

Le succès croissant des 5 Foires antérieures est clairement prouvé par ce qui suit.

En 1924, 2776 exposants (dont 916 étrangers appartenant à 24 contrées différentes) occupèrent 31,500 M2, alors qu'en 1923, 2402 firmes ne couvraient que 19,419 M2.

Le prix de location d'un emplacement de 12 M2 sera de 800 francs; toutefois pour ceux qui désiraient un plancher recouvert de tapis, le prix sera de 70 francs par M2, par fractions de 6 M2 ou 64.59 pieds carrés.

Tous les produits destinés à la Foire sont admis en franchise, sous la rubrique "transit temporaire".

Le Comité de la Foire Commerciale met à la disposition des exposants et des visiteurs un bureau d'information parfaitement organisé, où tous les renseignements relatifs aux douanes, transports, chemins de fer, logements à l'hôtel ou en appartements,

et autres, peuvent être obtenus gratuitement sur demande. L'adresse de ce bureau est :

Foire Commerciale de Bruxelles,  
Grand'Place, 19,  
Bruxelles.

Les industriels qui auraient l'intention d'exposer leurs produits à la Foire peuvent obtenir des formules d'adhésion en s'adressant au Consulat Général de Belgique à Ottawa.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 26 novembre 1924 sous la présidence de M. Joseph Daoust, président.

*Etaient présents* :—MM. Paul-E. Joubert, 1er V.-P., Raoul-O. Grothé, 2ème V.-P., Adélar Fortier, C.-H. Catelli, Jos. Fortier, J.-B.-A. Lanctôt, J.-N. Cabana, Ernest Pitt, C.-E. Gravel, Israël Cardin, J.-A. Paulhus, J.-O. Gareau, H. Laureys, Léon Trépanier, J.-A. Laferté et le secrétaire, membres du conseil.

*Assistaient également* :—MM. Maurice Que-drue, A. Ghysens, L.-M. Cornellier, Dr Poissant, Armand Lalonde, Alcide Lalonde, Dr Brisson, S. Oimet, J.-E. Baillargeon, Lambert de Roode, membres de la Chambre.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 12 novembre précédent est lu et approuvé.

Après la lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce de l'Abitibi demandant d'être entendue pour contredire les prétentions de la Chambre de Commerce de Joliette qui préconise la construction d'un embranchement du Transcontinental qui le relierait à Montréal, M. le président dit qu'il a avisé qui de droit que cela ne changerait pas la position que le Conseil a prise dernièrement sur cette question. L'assemblée se déclare satisfaite.

Deux résolutions de la ligue de prévention des accidents demandant la compilation de statistiques des accidents, un relevé des dommages causés ou encourus, etc... sont envoyés à la commission des Affaires municipales pour étude, sur proposition de MM. Catelli et Grothé.

*Du choix des Jurés.*—Le rapport ci-dessous de la commission de Législation est lu et adopté :

La commission de Législation a l'honneur de faire rapport qu'elle a étudié la suggestion de M. Adélar

Fortier au sujet de la rétribution et du choix des jurés pour servir près les cours de justice et qu'elle en est arrivée aux conclusions suivantes :

Que la rétribution actuelle qui est accordée à ceux qui sont appelés à servir comme juré, est inadéquate.

En conséquence, elle recommande :

Que le gouvernement provincial soit prié d'augmenter la dite rétribution d'une manière substantielle.

Votre commission recommande en outre la révision généralement des exemptions de jurés telles que maintenant édictées par la loi.

Le tout humblement soumis,

(Signé) ARSENE LAVALLEE,

Président de la Commission.

*Causerie de M.-J. Quedrue.*—Puis M. le président invite M. le commandant Quedrue à faire la causerie annoncée et dont le texte sera publié dans le Bulletin de décembre.

Au nom du Conseil, M. Léon Trépanier assure M. Quedrue que sa causerie a suscité un grand enthousiasme chez ses auditeurs et qu'il concourt pleinement dans son opinion que l'on devrait faciliter l'enseignement de l'art maritime aux jeunes Canadiens-français par des cours à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, par exemple. Il le remercie pour l'exposé qu'il vient de faire.

*Etablissement d'un cimetière sur la rue Sherbrooke Est.* La résolution suivante est adoptée après échange de vues de part et d'autres : Proposé par M. Israël Cardin, appuyé par M. Jos. Fortier :

ATTENDU qu'une nouvelle demande est faite au Lieutenant Gouverneur en conseil pour autoriser l'établissement d'un cimetière ayant front sur la rue Sherbrooke dans le quartier Mercier et s'étendant dans la direction sud sur une profondeur de huit arpents ;

ATTENDU que la Cité de Montréal a décidé de prolonger la rue Sherbrooke dans la direction est et a voté les sommes nécessaires à cette fin ;

ATTENDU que l'établissement d'un cimetière à cet endroit serait de nature à nuire au développement de la Ville de Montréal et à entraver le but qu'on s'est proposé en décidant de prolonger la rue Sherbrooke dans la partie est ;

ATTENDU que les autorités municipales s'opposent à l'établissement de ce cimetière et que cette Chambre désire s'associer à cette protestation ;

IL EST RESOLU :—Que la Chambre de commerce du district de Montréal s'oppose à l'établissement du cimetière projeté et prie respectueusement le Lieutenant Gouverneur en conseil de ne pas en autoriser l'établissement.

*Amendement de l'article 21 de la Charte de Montréal.*— M. J.-N. Cabana s'insurge contre un amendement qui a été fait à l'article 21 de la Charte de Montréal, par lequel le Conseil de Ville est privé de ses prérogatives.

M. L'échevin Gareau explique que cet amendement a été glissé à la sourdine dans la Charte, lors d'une session provinciale, quoiqu'il avait été entendu au Conseil de Ville que telle substitution ne serait pas faite.

Par ailleurs, M. l'échevin Trépanier dit que l'amendement plus haut cité, tue complètement toute la cédule B. que le peuple avait votée. De cette manière, la commission exécutive peut refuser de faire rapport au Conseil et ce dernier n'a qu'à avaler la pilule.

Il est finalement décidé de saisir la commission des Affaires municipales de la Chambre des amendements qu'on projette de faire à la Charte prochainement. Elle fera rapport.

M. Adélar Fortier se plaint de ce que la Chambre montre trop de gentilhommisme en certaines circonstances. Particulièrement, on nous a fait donner carte-blanc à la Commission du Port pour la construction du pont de la rive sud, dit-il, et après coup, des influences sont venues surprendre notre bonne foi et travailler à la formation d'une commission qui remplace celle du Port. Et le tour est joué. Ce qui veut dire que dans 20 ans ou plus on parlera encore de la construction de ce pont. Tout est classé dans les tablettes.

M. Faulhus croit que la Chambre devrait se prononcer d'une manière catégorique sur l'emplacement de ce pont et ne pas craindre la critique.

Après quelque autre échange de vues sur ce sujet, la séance est levée.

o

#### SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 17 décembre 1924 sous la présidence de M. Joseph Daoust, président.

*Etaient présents:*—MM. Raoul-O. Grothé, 2ème V.-P., J.-V. Desaulniers, trésorier, Adélar Fortier, J.-E.-C. Daoust, J.-N. Cabana, Israël Cardin, F.-C. Laberge, J.-A. Laferté, H. Laureys, Edouard Gariépy, C.-E. Gravel, J.-C. Labrecque, J.-O. Gareau et le secrétaire, membres du Conseil.

*Assistaient également:*—MM. Henri Labrecque, S. Ouimet, Dr T.-A. Brisson, L.-M. Cornellier, H.-C. Cornellier, S.-L. Contant, Avila Dufort, A.-H. Hardy, membres de la Chambre.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 novembre est lu et approuvé.

M. J.-O. Labrecque et sa famille remercient la Chambre pour les sympathies qu'elle leur a exprimées à l'occasion de la mort de M. Onésime Labrecque.

M. le président invite M. H. Authier, député de l'Abitibi, à adresser la parole.

M. Authier demande l'aide de la Chambre pour la construction du prolongement du chemin de fer Transcontinental jusqu'à Montréal, en passant par la région du nord-ouest de la province de Québec qui est l'Abitibi et le Témiscamingue. Cette contrée est des plus fertiles et des plus riches et la ligne qui est projetée, sera la plus courte pour atteindre Winnipeg.

Peu importe, continue-t-il, que cette construction soit faite par le Pacifique Canadien ou le Canadien National. Un syndicat a été formé pour mener l'entreprise à bonne fin. Nous ne demandons rien au gouvernement fédéral. De ce fait, on ne prétextera pas que nous voulons augmenter le déficit actuel des chemins de fer.

Le marché naturel de l'Abitibi est Montréal : encore faut-il que nous ayons des facilités de communications plus directes qu'actuellement.

M. Authier conclut en demandant l'aide de la Chambre à son projet.

M. le président, après avoir remercié le député de l'Abitibi, suggère que la question soit soumise à la Commission des Transports pour étude et rapport.

*Demande de l'Association des courtiers d'assurance contre l'incendie.*—Les commissions des Affaires municipales et de Législation, siégeant conjointement, font rapport qu'elles ne peuvent donner suite à la demande de l'Association des courtiers d'assurance contre l'incendie de Montréal, incorporée.

La discussion s'engage de part et d'autre sur le bien-fondé du dit rapport et, finalement, M. Cabana propose, appuyé par M. Grothé, qu'il soit renvoyé aux mêmes commissions et que les agents d'assurance-feu, membres de la Chambre, soient invités à venir expliquer leur demande. Adopté.

Proposé par M. Henri Laureys, appuyé par M. Israël Cardin : Que les personnes suivantes soient adjointes aux commissions : des Finances, M. Adé- lard Fortier, et aux Affaires municipales : M. J.-N. Cabana. Adopté.

*Enregistrement des petits commerçants.*—M. Cabana saisit l'assemblée d'un factum qui lui a été remis et qui a trait à l'exploitation des petits marchands qui négligent ou oublient de s'enregistrer aux termes de la loi. Il dit que tout un système est établi par lequel on soutire de l'argent pour servir d'intermédiaire. Il suggère que les commissions

de Législation et de l'Expansion du commerce étu- dient conjointement un moyen de mettre fin à ce négoce nouveau genre. Adopté.

*Amendement aux règlements de la Chambre.*— M. Adé- lard Fortier, appuyé par M. J.-E.-C. Daoust, propose de remplacer l'article 19 des règlements de la Chambre par le suivant :

"Aucun membre du Conseil ne peut être réélu, s'il n'a pas assisté à au moins la moitié des séances du Conseil dans l'année qui aura précédé sa mise en nomination." Adopté.

*Félicitations à M. Henry Laureys.*—M. le pré- sident offre, au nom de la Chambre, ses plus chaleu- reuses félicitations à M. Henry Laureys, membre du Conseil, à l'occasion de sa décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur par le gouvernement français.

M. Laureys assure la Chambre de sa reconnais- sance.

La résolution suivante est soumise et adoptée.

Proposé par M. J.-N. Cabana, appuyé par M. C.-E. Gravel : Que les séances du Conseil soient maintenant ajournées au mercredi 14 janvier 1925.

Et la séance est levée.

— o —

## LES PRODUITS CANADIENS SUR LE MARCHÉ ANGLAIS

Les importations du Royaume-Uni consistent principalement en denrées alimentaires consom- mées par sa population et en matières premières ou semi-ouvrées pour la consommation de ses industries, et qui constituent les principaux débou- chés pour la production canadienne.

Les produits canadiens pour lesquels il existe une demande constante comprennent le blé et autres grains, la farine, les céréales préparées, le beurre, le fromage, le bacon, le jambon, les con- serves de saumon, de fruits, de légumes, de pommes, de lait condensé ou en poudre, les pommes fraîches et le miel, et dans certaines de ces denrées, le sur- plus exportable du Canada ne suffit pas à la de- mande en Angleterre.

Il y a aussi un commerce assez régulier en bois d'oeuvre, pulpe de bois, carton et papier, automo- biles, cuir, acide acétique et autres chimiques pour la production desquels le Canada possède des avan- tages naturels spéciaux; certains minéraux, tels que l'amianté, le nickel, etc., bien que dans certains cas les perspectives d'un commerce profitable varient plus que dans le cas des denrées alimen- taires, suivant les fluctuations inégales de temps à autre entre l'offre et la demande.

Pour ce qui est de marchandises ouvrées, en dehors de certains objets pour la production desquels le Canada est plus naturellement favorisé, le principal débouché ne réside pas dans la consommation dans le Royaume-Uni mais bien dans la vente à des firmes qui font une spécialité d'approvisionner certains marchés d'outre-mer. Cependant, il est absolument essentiel que les expéditeurs canadiens désirant leur part de ce commerce maintiennent en ce pays des agents résidants toujours en position de montrer des échantillons et de donner des cotations précises au plus court avis. C'est une nécessité sur laquelle les Commissaires du Commerce ont insisté sans grands résultats depuis plusieurs années, et il n'est pas sans importance de noter ici que les représentants de manufacturiers canadiens qui ont sollicité le commerce lors de l'exposition de Wembley, confirment cette opinion. Il n'y a pas de doute que la répugnance qu'éprouvent certaines maisons canadiennes à maintenir ici des agents et à coter des prix c.a.t. ports anglais, est un frein continu au développement du commerce canadien d'exportation en Grande-Bretagne. Ce qui nuit aussi au progrès de ce commerce, c'est que les exportateurs canadiens insistent pour que les importateurs anglais, même les mieux cotés, avancent des fonds ou assurent des crédits au Canada, antérieurement à une expédition de marchandises, parce que les conditions ordinaires de paiement sont comptant contre documents, et souvent à cause des difficultés financières du jour, un crédit est accordé aux comptes approuvés.

Dans tous les cas, la situation se caractérise par la continuation de la dépression et des autres conditions peu satisfaisantes qui ont régné depuis un certain temps en Angleterre. Ceci est dû en grande partie à la faculté qu'ont certains pays au change déprécié anormalement de produire et de vendre des marchandises à des prix défiant toute compétition des manufacturiers anglais, et c'est cette compétition injuste tant sur le marché domestique que sur celui de l'exportation qui tient en baisse les exportations canadiennes qui se développeraient dans d'autres circonstances.

Bien qu'il soit toujours permis d'espérer que la liquidation des difficultés d'après-guerre donnera une nouvelle impulsion au commerce d'exportation du Canada, nos exportateurs en général ne devraient pas oublier que le Royaume-Uni est pratiquement le seul marché libre de l'univers et qu'il est en même temps le marché le plus compétitif. C'est aussi un marché à grandes quantités, et les cotations doivent être proportionnellement basses, et si nos exportateurs veulent y prendre pied d'une manière permanente, ils doivent commencer par faire les sacrifices nécessaires et donner aux agents qu'ils croient devoir se choisir tout l'appui financier qu'ils se croient

justifiables d'accorder à leurs représentants dans différentes parties du Dominion.

En attendant, ce bureau reçoit tous les jours un plus grand nombre de demandes d'informations provenant de firmes du Royaume-Uni et du continent sur certaines denrées d'origine canadienne, et il est certain que le magnifique étalage fait par le Canada à l'Exposition de l'Empire propage la connaissance de ses produits et de ses ressources et portera ses fruits quand les circonstances seront plus favorables.

o

## LE COMMERCE D'IMPORTATION DE CUBA DANS SES GRANDES LIGNES

**Papier.**—La Havane est le centre de distribution du papier pour toute la république et le marché demande le bas prix avant la qualité. Le papier à journal est importé principalement des Etats-Unis et d'Europe. En août dernier, le papier européen cotait \$3.50 c.a.t. la Havane par 100 livres et le papier américain \$4.15 f.a.b. New-York, plus 57 cts de fret par 100 livres. Il n'y a pas de droit de douane sur le papier à journal qui doit être consommé par les journaux de Cuba, mais il y a une légère préférence américaine dans les droits de quaiage qui sont moins élevés pour les Etats-Unis que pour les autres pays. La qualité du papier américain est supérieure à celle du papier européen, mais le prix est de 20 p. 100 plus élevé. Les journaux achètent presque tous leur propre papier, par l'intermédiaire d'agents. L'Allemagne vend du carton bristol, une feuille pure et solide avec une très bonne surface, à 9½ cents c.a.t. la Havane. Ce pays fournit aussi un bon papier tissu mais ses papiers sont inférieurs. Les Etats-Unis et l'industrie domestique ont le commerce des enveloppes. Le Canada fournit actuellement de petites quantités de papier à journal, papier à obligations, papier fini à la machine et papier à couverture de livres. Dans presque tous les autres papiers, les prix européens sont plus favorables. Le papier d'emballage fabriqué avec les criblures a un bon marché, la Havane en achetant pour \$5,000,000 par année. Il n'y a que 15 p. 100 de papier de bonne qualité dans les papiers à journal et les papiers à écrire importés. Les Etats-Unis ont presque tout le marché du carton brut. A un prix courant de \$47 à \$50 la tonne, l'Europe ne peut concurrencer.

**Rails.**—Il y a un bon marché pour rails dans Cuba, tant pour les renouvellements que pour les voies nouvelles, principalement dans les plantations de canne à sucre. Les poids requis sont de

VOLAILLES DE TOUTE SORTE,  
OEUFs FRAIS, BEURRE, PLUMES

Achetés en tout temps par

**P. Poulin & Cie**

39, MARCHE BONSECOURS

Montréal.

PAIEMENTS RAPIDES. PAS DE COM-  
MISSION. DEMANDEZ LES PRIX  
PAR LETTRE.

**AQUILA LEGRIS**

IMPORTATEUR DE

Ferronneries et Peintures, Articles de  
Chasse et de Pêche, Poudre, Cartouches,  
Dynamite, Caps, Maillets pour tailleurs  
de Pierre, Pelles de bois, etc.

Accessoires Electriques, Lampes, etc.

10-12 PLACE JACQUES-CARTIER,

MONTREAL.

TÉL. N° 3103

## Tout objet de métal

usé  
vieilli  
bosselé  
détérioré :

coutelleries, lustres, candélabres,  
cendriers, encensoirs, calices—

**sera refait**

**avec soin et diligence  
par**

**Les Ouvrages d'Art  
en Cuivre Limitée**

247, rue Sanguinet

Montréal

O. CONSTANTINEAU, administrateur

Téléphone: Est 0143

## L. C. BARBEAU & CIE LIMITEE

CHANGE LE NOM DE SA MAISON

en celui de

### “Gauthier Electric Limited”

M. J. U. GAUTHIER, bien connu dans le commerce des accessoires électriques et qui prenait le contrôle, il y a environ un an, de la maison L. C. Barbeau & Cie Limitée, maison de gros en fournitures et accessoires électriques, dont l'établissement est situé au No 320 rue St-Jacques, a décidé de changer le nom corporatif L. C. Barbeau & Cie Ltée, en celui de Gauthier Electric Limitée.

Le but de ce changement est motivé par le fait que certaines maisons ou certains individus ont adopté des noms ressemblant tellement à celui de la maison L. C. Barbeau & Cie Limitée qu'il y avait confusion parmi le public, et qu'il en est résulté des ennuis très fréquents. L'adoption d'un nouveau nom devra mettre fin à cette confusion.

La maison continuera ses opérations dans son ancien immeuble au No 320 St-JACQUES, où elle aura le même personnel — le seul changement étant dans le nom de la maison.

**VALEURS de premier rang qu'on peut  
obtenir d'après le**

### **PLAN DE PAIEMENTS PARTIELS**

GRACE à notre Plan de paiements partiels, le petit épargnant, comme le gros capitaliste, peut devenir actionnaire des mêmes compagnies et son capital est aussi bien garanti.

ON PEUT actuellement mettre en portefeuille des actions et des obligations qui donnent un rendement variant de 5½ à 8%. Demandez notre liste de placements recommandés.

Etablie en 1910

## **CREDIT-CANADA, Limitée**

120, rue St-Jacques, Montréal

Téléphones: Main 2520 - 2545 - 4785 - 4786

## **PARFAITE SECURITE**

**L'Assurance LONDON GUARANTEE,**

dont l'existence remonte à au-delà de 50 ans et les affaires se chiffrant dans les millions, offre la plus parfaite garantie aux hommes d'affaires qui veulent se protéger. Elle transige tous les risques, excepté la vie, comme suit :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Personnel</b>  | Accidents et Maladie   |
| <b>Caution</b>    | de toute nature  |
| <b>Automobile</b> | Responsabilité, Dommage à la propriété, Collision, Incendie et Vol |

Responsabilité des patrons envers le public  
Voitures de livraison et ascenseurs  
Fuite dans les arroseurs automatiques  
Assurance contre incendie  
Vol avec effraction  
Vitre.

Le bureau de Montréal apporte une prompt attention à l'émission des polices et aux règlements des réclamations dans la Province.

### **London Guarantee and Accident Company, Limited**

263 rue St-Jacques, — Montréal

Wm. R. BULLOCH, Gérant local.

**CANADIENNE — SOLIDE — PROGRESSIVE**

## **BRITISH COLONIAL FIRE INSURANCE COMPANY MONTREAL**

I. L. LAFLEUR, Président,  
C. F. STURHAHN, Vice-président,  
THEODORE MEUNIER, Directeur.

### **1817--Fire Association--1923**

de Philadelphie

ELIHU C. IRVIN, Président

ETAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 1923

Total de l'actif . . . . . \$17,337,895.19

Surplus des porteurs de polices . . . . . 5,607,808.99

THEODORE MEUNIER,  
Gérant pour le Canada.

B. A. CHARLEBOIS,  
Assistant-gérant.

**STATION DE SERVICE**



**SALLE DE VENTE**

L'Auto pour les affaires, la promenade  
et la livraison.



Toujours en mains:

Carrosserie commerciale de tous genres.

**JOS. BONHOMME Ltée**  
200, rue Guy

**MONTREAL**  
Main 967-1571-7235

56, 60 et 65 livres. L'Allemagne a la plus grande partie de ce commerce à cause de ses bas prix.

**Fil de fer barbelé.**—Tout le fil de fer barbelé est admis en franchise, mais la différence dans les droits de quaiage (70 cents par 1000 kilogrammes pour les Américains et 88 cents pour les autres pays) donne un avantage prononcé aux Etats-Unis. Le prix de base des Etats-Unis en août était de \$3.15, franco au navire, par lots d'un wagon.

**Matériaux de construction.**—Dans des conditions normales, Cuba est toujours un bon marché pour matériaux de construction de tout genre. La plupart des appareils de toilette sont importés des Etats-Unis, mais l'Angleterre était une forte vendeuse jusqu'à la récente réduction dans les prix américains. Les tuyaux et barres d'acier, etc., qui sont généralement une spécialité des Etats-Unis venaient de Belgique et d'Angleterre jusqu'à il y a un certain temps. Comme tous les toits de Cuba sont plats, on y rencontre très peu de matériel de toiture vu au Canada. Les tuyaux de ciment sont interdits, excepté pour les égouts collecteurs, parce qu'ils sont généralement poreux. Le ciment est fabriqué au pays et il n'y a pas de compétition possible à la Havane, mais il est possible de faire des affaires dans les autres ports. Il y a un gros commerce en fer, barres de fer pour armature, mais il se vend très peu de latte métallique.

**Quincaillerie ménagère.**—Le commerce de la gobeletterie et de la chaudièronnerie est très difficile d'accès dans Cuba à cause de la compétition allemande. Excepté dans le fer galvanisé, les Etats-Unis ne peuvent s'y maintenir. Le marché demande surtout de l'émail blanc dans les styles américains pour chaudières, casseroles, plats, etc. Les lanternes Dietz se vendent beaucoup. Les glacières sont de fabrication domestique et donnent satisfaction. Un prix canadien de \$20 c.a.t. la Havane a été jugé trop élevé pour concurrencer le produit local.

**Carbure.**— Dans Cuba, le carbure sert à l'éclairage, surtout dans les districts ruraux et il s'en fait un grand débit. Dans les villes, le gaz et l'électricité lui font une grande compétition. Ce commerce est pratiquement contrôlé par les maisons américaines dont plusieurs ont des entrepôts dans toute la république d'où se font les livraisons. Une préférence d'environ dix cents par baril et l'absence d'entrepôts rendent difficile la concurrence du produit canadien. Le carbure américain se vend aux détaillants 6¼ cents la livre.

**Chaussures.**—Le marché de la chaussure débite environ \$10,000,000 par année. Il est divisé à peu près également entre les Américains et l'industrie domestique. Il y a dans Cuba cinq grandes fabriques de chaussures qui spécialisent dans l'article pour les femmes et les enfants. L'Espagne dictait autrefois la mode de la chaussure, mais c'est aujourd'hui New-York qui donne le ton. Le marché

demande une chaussure légère d'empaigne, de semelle et de talon. Ce dernier est invariablement couvert de caoutchouc. Les bottines fortes sont portées seulement à la campagne et dans les moulins. Dans les chaussures, les Etats-Unis jouissent d'une préférence de 30 p. 100, sur la chaussure et de 20 p. 100 sur les sandales dont il se fait un grand commerce.

**Tissus.**—L'Angleterre et les Etats-Unis se divisent presque tout le commerce dans les tissus en pièce, le marché demandant peu de tweeds et de serges, mais consommant beaucoup de coton jaune, coutil bleu et tan, tissus palm beach, chambrails, guingans, calicots, toiles et soies artificielles. Vu la proximité des Etats-Unis, ces marchandises peuvent être achetées en petites quantités.

**Bois.**—L'épinette et le pin blanc viennent du Canada. Le marché absorbe de dix à douze millions de pieds d'épinette et cinq millions de pieds de pin par année. Le pin jaune fait cependant une forte concurrence; Santiago en importe environ douze millions de pieds. Le sapin Douglas est bien aimé mais les frais de transport sont considérables, et comme les commandes doivent être pour au moins 500 à 600 M. pieds, il ne peut concurrencer les livraisons rapides faites en petites quantités. Le pin blanc est employé pour les portes, fenêtres, etc. L'épinette sert à la fabrication de boîtes. Les traverses de chemin de fer sont généralement faites avec du bois indigène; il en est aussi importé des Etats-Unis. Les traverses de bois local se vendent \$1.25 chacune et sont très bonnes. Les moulins à papier achètent leur pulpe de bois des Etats-Unis et de la Scandinavie.

**Machines agricoles.**—A cause de la nature du sol, les charrues sont toujours en acier, du type généralement reconstruit au Canada. Il y a aussi une petite vente de sarcleuses à un cheval. L'Angleterre vend une excellente charrue à vapeur et câble, mais qui coûte très cher. Les charrues et autres instruments agricoles qui ne sont pas compris comme machines parce qu'ils ne sont pas mûs à la vapeur, sont admis en franchise. Les tracteurs sont soumis à un droit de 10 p. 100 *ad valorem*, avec une préférence de 20 p. 100 pour les Etats-Unis. Il y a un bon marché pour les moulins à vent, les marques les plus en vues sont Sampson, Aeromotor, Challenge et Star. Les machettes, les pioches, les piques (sans manches) et les pelles sont en grande demande. L'agriculture de Cuba se limite à la canne à sucre, le tabac et les fruits, de sorte que les machines employées au Canada ne sont guère en demande.

## Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montreal

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de  
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique.

Musée Commercial et Industriel.

Délivre les diplômes de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES".

Le diplôme de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "L'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux élèves méritants.

Cours spéciaux, le soir: Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand) etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser au Directeur des Etudes....

399, Avenue Viger,

MONTREAL

## Ecole Polytechnique

DE MONTREAL

Génie Civil — Chimie Industrielle

DUREE DES COURS:

Division des Ingénieurs: quatre années.

### Ecole de Préparation

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques y sont admis sans examen.

### COURS D'ETE:

Du 2 juillet au 15 septembre, en vue des examens d'admission de septembre. Les finissants des cours classiques qui veulent éviter l'année de préparation suivront les cours d'été avec avantages.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur

228, RUE SAINT-DENIS,

MONTREAL

## Canadian Government Merchant Marine, Limited

SERVICE REGULIER DE FRET, PASSAGERS  
ET MALLE

Toutes les trois semaines, de Montréal en été et  
d'Halifax, N.-E., en hiver.

Pour Hamilton, Nassau, Kingston et Belise.

Taux raisonnables. Maximum de service. Confort à taux modérés.

### CROISIERES DE VACANCES (ETE ET HIVER)

#### SERVICE REGULIER DE FRET

De Montréal et Québec en été, de Halifax, N.-E., et Saint-Jean, N.-B., en hiver.

Pour Londres et Anvers, toutes les quinzaines.

— Cardiff et Swansea, toutes les deux semaines.

— St. Kitts, Antigua, Barbades, Trinidad et Demerara, toutes les quinzaines.

— Australie et Nouvelle-Zélande, tous les mois.

— Charlottetown, I.-P.-E., et St-Jean, Ter., toutes les deux semaines. Accommodation limitée pour passagers.

De Montréal à Vancouver (via Canal Panama) tous les mois.

De Vancouver à Montréal (via Canal Panama) tous les mois.

De Vancouver aux ports de la côte ouest de l'Angleterre, tous les mois.

#### SERVICE DES COTES DU PACIFIQUE (tous les mois)

De Vancouver et des ports de l'île de Vancouver

Pour Seattle, San Francisco, Nanaimo, Ocean Falls, Astoria, San Pedro.

Renseignements de tous les agents des

### CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

B. C. KEELEY, gérant Côte du  
Pacifique, Vancouver, C. B.

P. H. SCOTT, agent général du  
fret d'Ontario,

52 rue King, Toronto, Ont.

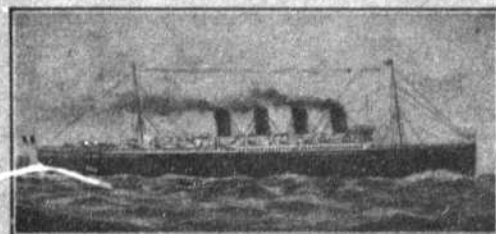
J. P. DOHERTY, gérant du trafic, 230 St-Jacques, Montréal.

ou WM. PHILLIPS,

gérant européen, C.G.M.M.

17-19 Cockspur St.,

Londres, S. W. I., Angleterre



## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE FRANÇAISE

SERVICE RAPIDE ET DE LUXE

NEW YORK—PLYMOUTH—LE HAVRE

par les paquebots

PARIS — FRANCE — LAFAYETTE

NEW-YORK — LE HAVRE

par les paquebots à classe unique

DeGRASSE — LA SAVOIE — ROCHAMBEAU  
SUFFREN

BORDEAUX — HALIFAX — NEW-YORK

Tous les quinze jours par les paquebots à classe unique  
CHICAGO — ROUSSILLON — LE BOURDONNAIS

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée,

Agents Généraux

24, RUE NOTRE-DAME OUEST

Tél. Main 2605

MONTREAL

# La Banque d'Hochelaga

## 50ème assemblée annuelle

La cinquantième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu au siège social, place d'Armes, Montréal, le jeudi 15 janvier 1925, sous la présidence de M. J. A. Vaillancourt, président de la Banque.

Le gérant général, M. Beaudry Leman, a donné lecture du Bilan de l'exercice clos le 29 novembre 1924, et il a fait quelques commentaires sur les progrès de cette institutions.

"Le compte Profits et Pertes, a-t-il déclaré, fait ressortir des bénéfices nets de \$737,083, soit une augmentation de \$136,961 sur l'exercice précédent. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que la Banque d'Hochelaga n'a profité des avantages de la fusion que pendant les sept derniers mois de l'exercice. Le capital versé de la Banque, qui a été porté à \$5,500,000 au moment de la fusion, avait été de \$4,000,000 au cours des cinq premiers mois de l'exercice, ce qui représente un capital moyen pour l'année de \$4,875,000. Les bénéfices nets de l'exercice représentent 15.12 pour cent du capital versé et 7.38 pour cent du capital, de la réserve et des profits non répartis, — à rapprocher de 15 et de 7.28 pour cent en 1923. Après répartition des dividendes, souscription au fonds de pension du personnel, provision pour impôts fédéraux et amortissement des \$15,000,000 d'obligations cédées à la Banque, il reste un solde de profits non distribués de \$247,941, alors que ce solde créditeur était, en 1923, de \$239,658.

Les dépôts, qui s'élevaient à \$56,721,000 fin novembre 1923, atteignent maintenant \$96,824,000. Depuis la fusion, ils ont augmenté de plus de \$1,700,000. Cela indique que notre institution, qui est depuis un demi-siècle au service du public, possède de plus en plus sa confiance.

Nous nous préoccupons sans cesse, du reste, d'offrir à notre clientèle toute la sécurité qu'elle est en droit d'attendre. En regard du chiffre des dépôts, qui constitue de beaucoup le plus fort élément de notre passif, s'inscrit un actif très important, dont nous avons, cette année encore, augmenté la liquidité.

Notre caisse en or et en autres espèces et en billets du Dominion s'élève à \$7,553,396. Notre encaisse totale, qui était d'environ 13 millions en 1923, dépasse cette année les 20 millions. Cette augmentation de 7 millions se justifie surtout par nos dépôts aux réserves centrales d'or, qui ont été portés d'une année à l'autre, de \$2,500,000 à

\$6,000,000, et par nos billets du Dominion, dont le montant a passé de \$5,448,469 à \$6,459,958.

L'Actif immédiatement réalisable de la Banque d'Hochelaga s'établit à \$60,197,885, contre \$32,653,075 fin novembre 1923. L'an dernier, notre actif immédiatement réalisable était l'équivalent de 51 pour cent de notre passif total envers le public. Cette année il dépasse 54 pour cent de ce passif. L'accroissement de plus de 27 millions  $\frac{1}{2}$  qu'accuse notre actif immédiatement réalisable est représenté par des valeurs de tout repos : obligations gouvernementales, municipales et scolaire. Cette augmentation remarquable de la liquidité de son actif n'a pas empêché la Banque d'Hochelaga de prêter son concours à toutes les entreprises agricoles, commerciales, industrielles et financières, sagement conçues et solidement organisées, qui ont réclamé sa coopération. Nos prêts courants et escomptes, qui se chiffraient l'an passé par \$34,254,000, s'élèvent cette année à \$53,521,000, déduction faite de toutes créances irrécouvrables ou douteuses et de larges réserves et provisions pour parer l'avenir. Cet accroissement du chiffre des prêts courants et escomptes montre combien la banque a étendu son champ d'action."

"Nous signalons, lors de la dernière assemblée annuelle, ajoute M. Leman, que l'actif de la Banque d'Hochelaga avait plus que doublé en moins de dix ans, ayant passé de \$33,323,000 en 1914 à \$72,547,000 en 1923. L'actif total de notre Banque s'établit aujourd'hui à \$122,255,339, ce qui la place au cinquième rang parmi les grandes institutions du pays. L'énorme accroissement de l'actif est attribuable en grande partie, sans doute, à la fusion, mais il y a lieu d'observer que, depuis la fusion, l'actif a augmenté de plus de 3 millions.

La Banque d'Hochelaga a atteint en 1924 sa cinquantième année. Fondée en 1873, elle commençait ses opérations l'année suivante. A la fin de 1874, son actif s'établissait à \$1,021,096, et le chiffre de ses dépôts était de \$302,000. Si l'on mesure ses progrès de dix ans en dix ans, on constate que son actif a suivi la progression suivante : en 1884, \$1,715,000; en 1894, \$4,942,000; en 1904, \$14,375,000; en 1914, \$33,323,000; en 1924, \$122,255,000. L'augmentation des dépôts a été la suivante : en 1884, \$491,498; en 1894, \$3,228,026; en 1904, \$8,847,000; en 1914, \$21,293,000; en 1924, \$96,824,000."

La Banque d'Hochelaga prendra, le 1er février, le nom de Banque Canadienne Nationale.

## Observations Générales

La récolte des céréales dans l'ouest canadien a été notablement inférieure, en volume, à celle de l'année précédente. Cependant, la hausse considérable des cours, attribuable au volume relativement faible de la moisson mondiale, compense ce déficit quantitatif. Dans la province de Québec, au dire de M. le ministre de l'Agriculture, la moisson est plus abondante que celle des vingt dernières années. Bien que la hausse des denrées récoltées dans notre province soit loin d'égaliser celle des produits de l'Ouest, il ne paraît pas douteux que, dans l'ensemble du pays, la capacité d'achat de la classe agricole se soit sensiblement accrue. L'augmentation des prix des produits du sol atténuera le déséquilibre qui existe depuis plusieurs années entre la ville et la campagne, et stabilisera la situation économique.

Notre monnaie assainie revient à la parité de l'or. La hausse du cours de la livre sterling, qui s'est beaucoup accentuée depuis quelques semaines, présente pour le Canada des avantages directs et indirects. D'abord, elle augmente la puissance d'achat de la livre, traduite en dollars canadiens. Elle accroît, par conséquent, les facultés d'importation du Royaume-Uni, gros acheteur de produits canadiens, sans compter qu'elle favorise le placement des capitaux britanniques au Canada. Ensuite, elle rend moins onéreux le règlement international de nos comptes. Chacun sait que nous achetons aux Etats-Unis plus que nous n'y vendons, et qu'en revanche, nous vendons en Grande-Bretagne, plus que nous n'y achetons. Nous sommes donc créanciers de celle-ci et débiteurs de ceux-là. Dans nos règlements de comptes, nous soldons notre excédent d'importations des Etats-Unis par notre excédent d'exportations vers la Grande-Bretagne. En d'autres termes, nous compensons avec les livres que nous doit la Grande-Bretagne, les dollars que nous devons aux Etats-Unis. Le relèvement de la livre à New-York, facilite le règlement de nos comptes avec la République voisine.

L'état du commerce extérieur du Canada est satisfaisant. D'après les plus récents relevés du Service fédéral de la statistique, le commerce total du Dominion au cours des douze mois finissant le 29 novembre dernier s'est chiffré par \$1,882,970,446 contre \$1,923,230,749 pendant la période correspondante en 1923. Les exportations ont augmenté, d'une année à l'autre, de \$1,015,651,417 à \$1,070,065,220, tandis que les importations ont fléchi

de \$907,579,332 à \$812,905,157. Si le commerce total a diminué de quelque 40 millions, la balance favorable s'est accrue d'environ 149 millions. Le développement de nos exportations est d'autant plus nécessaire que notre pays a de grandes facultés de productions.

L'amélioration de la situation dans plusieurs pays étrangers ne pourra qu'activer l'expansion de notre commerce extérieur. Dans les deux pays avec lesquels nous faisons les trois quarts de nos échanges, Grande-Bretagne et Etats-Unis, les dernières élections offrent des garanties de stabilité très propices au progrès économique. L'Europe continentale se trouve encore en face de problèmes ardu, mais le plan Dawes a tracé les grandes lignes de mesures propres à assainir la situation financière.

Au Canada, nous disposons de ressources immenses, mais nous avons un urgent besoin d'une immigration saine et laborieuse, qui collaborera avec nous à la mise en valeur de nos richesses naturelles.

Pour mener à bien cette oeuvre et assurer à notre pays une prospérité durable, deux moyens s'offrent à tous; le travail et l'économie. Une commission internationale, réunie il y a quelques années à Bruxelles pour étudier la situation des grands pays européens et faire des recommandations pratiques, ne trouva pas d'autres remèdes à suggérer que le travail et l'économie. Il n'y en a pas d'autres, ni pour l'Europe, ni pour le Canada. Economie dans l'administration fédérale, provinciale et municipale, qui permettra seule d'alléger le fardeau du contribuable. Economie dans l'exploitation de nos ressources. Des orateurs entraînés par leur éloquence, ont souvent assuré que nos richesses sont "inépuisables"; mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'est rien sur terre d'inépuisable, et l'on comprend que, si abondantes que soient certaines de nos matières premières, il importe de les exploiter avec discernement. Economie dans la fabrication, par l'amélioration de l'outillage, des méthodes et des procédés, par une plus judicieuse répartition des tâches, par une meilleure organisation. Economie, enfin, dans la consommation. Descendants d'une race économe, nous avons en partie perdu la puissance d'épargne de nos aïeux. Presque tout le monde pourrait, tout en satisfaisant d'une façon raisonnable à ses besoins légitimes, réaliser d'appréciables économies qui apporteraient à chacun le bien-être et la quiétude, et dont la somme serait pour le pays un puissant élément de progrès économique.



Le nouvel édifice Dupuis Frères, érigé par Archambault & Leclair. Ingénieur: Arth. Surveyl; Architecte: H. S. Labelle.

**Dupuis Frères construisent en béton pour la permanence**

L'édifice de Dupuis Frères, qui a été récemment terminé, est un exemple de construction pour les magasins départementaux modernes. Bâtie en béton armé avec plancher en béton et façade en brique, il est à l'épreuve du feu et permanent.

**CANADA CEMENT CO., LTD.**

Edifice Canada Cement Company

Square Phillips MONTREAL

Bureaux de ventes :  
MONTREAL - TORONTO - WINNIPEG - CALGARY



**Bureau de Placement Provincial**

**SERVICE GRATUIT SANS DELAI**

Des milliers de personnes ont obtenu depuis la création du Bureau de Placement, par le Gouvernement Provincial, des emplois permanents des plus avantageux, et cela

**GRATUITEMENT**

Nous attirons aussi l'attention des patrons, qui pourront, en communiquant leurs demandes à ce Bureau, obtenir des employés compétents, et sans délai puisque un grand nombre de personnes sans emploi s'y présentent chaque jour; à ce bureau vous pouvez faire un choix avantageux.

**SERVICE**

Nous ne saurions trop insister auprès des patrons et employés sur les avantages de se servir de ce Bureau de Placement Provincial dont l'action s'étend à toutes les branches du travail et de l'industrie.

**AVANTAGE**

Vous avez l'avantage de traiter personnellement, si vous le désirez, avec les employés et aussi vous avez l'usage d'un bureau privé.

FRANCIS PAYETTE, Surintendant.

No 9, rue Saint-Jacques MONTREAL

HEURES DE BUREAU: 9 hrs a.m. à 5 hrs p.m.

Correspondance sollicitée



Propriétaires et distributeurs

DE LA MARQUE

**"VICTORIA"**

Conserves de Légumes, de Fruits, de Poissons, Epices, Thés, Cafés, Sauces à la Tomate, Vinaigre, Poudre à Pâte, Graisse à frire, Allumettes, Beurre de Pistaches, et autres produits excellents.

Laporte Martin Limitee

Distributeurs en Gros de Produits Alimentaires

584 rue St-Paul Ouest

MONTREAL



LES

PRODUITS

**UNIC**

SONT

*"toujours  
les  
meilleurs"*

*Montreal Dairy*

**GENIN, TRUDEAU & CIE**

Limitée

22 RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

Importateurs  
et Fabricants  
d'Articles de**FUMEURS**

Propriétaires des marques bien connues

*Cinto*Seuls agents au Canada pour les  
célèbres pipes**PETERSON**

Garanties pour ne pas craquer ni brûler.

Les Confitures  
**RAYMOND**  
sont toujours  
les meilleures**FUMEURS !!!**

Lorsque vous renou-  
vellerez votre pipe,  
n'oubliez pas que la  
pipe "SICANA" est  
la meilleure pour le  
prix, que vous n'avez  
jamais eue.



Sa cartouche en aluminium, avec ses six cannelures, la rend injutable et imbouchable, d'une aspiration incomparable et des plus faciles à nettoyer. Il s'agit de frotter cette cartouche avec un morceau de journal, et elle devient comme une neuve.

Il y a des milliers de fumeurs qui ont une "SICANA" !!! demandez leur appréciation: 95% vous répondront que c'est la pipe merveilleuse.

Elle est en vente chez tous les principaux détaillants à \$1.50. Si on ne peut vous la procurer, adressez-vous directement chez

**JOS. COTE Limitée**

IMPORTATEURS

188 rue St-Paul, Québec

SEULS AGENTS AU CANADA

Aussi propriétaires des célèbres marques J.C. à .35c; J.C. DE LUXE à .75c; "ETOC" (avec tube) à .75c; "BRUXO" bruyère sculptée (avec tube) à \$1.50.

**Longue Distance economise  
des frais de vente**

"Nous tenons à ce que tous nos voyageurs commu-  
niquent avec nous par Longue Distance pendant  
une grande vente d'obligations. Autrefois, à cause  
du manque de coordination entre les vendeurs dis-  
séminés dans différents territoires, les souscriptions  
excédaient le montant d'une émission, et il fallait  
donner aux souscripteurs un nombre d'obligations  
inférieur à celui qu'ils désiraient, ou il nous fallait  
acheter les obligations sur le marché.

"Longue Distance nous permet d'éviter à la fois  
toute confusion et toute dépense inutile de travail."

Chaque nouvel abonné ajoute à la  
valeur de VOTRE téléphone.



# Banque de Montréal

— Etablie il y a cent ans —

Capital payé \$27,250,000

Réserve: \$27,250,000 Profits indivis: \$978,567

Total de l'actif: au-delà de \$650,000,000.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

President: Sir Vincent Meredith, Bart.

Vice-président: Sir Charles Gordon, G.B.E.

|                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| M. C. R. Hosmer,         | Son Honneur Henry Cockshutt |
| M. H. R. Drummond,       | M. E. W. Beatty, C.R.,      |
| M. D. Forbes Angus,      | L'Hon. Sir Lomer Gouin,     |
| M. Wm. McMaster,         | K.C.M.G.,                   |
| Lt. Col. Herbert Molson, | Général Sir Arthur Currie,  |
| C.M.G., M.C.,            | G.C.M.G., K.C.B.,           |
| M. Harold Kennedy,       | M. James Stewart,           |
| M. F. W. Beauclerk,      | M. F. E. Meredith, C.R.,    |
| M. G. B. Fraser,         |                             |

Maj.-Gén. l'Hon. S. C. Mewburn, C.M.G.,

Siège social: MONTREAL.

Sir Frederick Williams-Taylor, gérant-général.

## SUCCURSALES

Canada et Terre-Neuve: La banque a des succursales dans toutes les principales cités et villes.

Londres, Angleterre.

Paris, France.

Etats-Unis: New-York, Chicago et San Francisco.

Mexique: Ville de Mexico, Veracruz, Puebla, Guadalajara et Monterrey.

Les Indes Occidentales, la Guyane Anglaise et l'Afrique Ouest.

La Colonial Bank (la Banque de Montréal y a un intérêt).



Combien  
Aurez-Vous  
à 65 Ans ?

RIEN ne vous empêche d'avoir de \$5,000 à \$50,000 quand vous arriverez à 65 ans, selon ce que vous gagnez à présent.

Si vous dépensez tout ce que vous gagnez et si vous comptez sur un "Coup de Chance" pour vous enrichir, vous vous préparez une vieillesse pénible et malheureuse.

Mais il existe un moyen facile d'acquérir des revenus suffisants pour vos vieux jours. Notre livre "Le Vieux Bas de Laine" vous mettra sur la voie. Demandez-le à notre Gérant.

## La Banque Royale du Canada

FS432

# LA BANQUE d'HOCHELAGA

avec laquelle s'est fusionnée

## LA BANQUE NATIONALE

Siège social:

Place d'Armes — Montréal

Capital versé et réserve, \$11,000,000

Actif total, plus de \$120,000,000

## LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada

216 dans la Province de Québec

59 à Montréal.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900.

Siège social: MONTREAL, CANADA.

Capital autorisé . . . . . \$5,000,000

Capital payé et réserve . . . . . 4,500,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION.—Président: L'honorable Sir Hormisdas Laporte, C.P., de la maison Laporte, Martin, Limitée, président Société d'Administration générale, vice-président "Crédit Foncier Franco-Canadien". — Vice-Président: M. W. F. Carsley. — Vice-Président: M. Tancrede Bienvenu, administrateur "Lake of the Woods Milling Co.", administrateur "Crédit Foncier Franco-Canadien", administrateur local "Guardian Assurance Co. Ltd." — M. G. M. Bosworth, président "Canadian Pacific Steamships Ltd." — L'honorable Némèse Garneau, C.L., Québec, président "Les Prévoyants du Canada". — M. Emilien Daoust, président "Librairie Beauchemin Limitée", Commissaire du Port de Montréal. — M. S. J. B. Rolland, président "Cie de Papier Rolland Limitée".

BUREAU DES COMMISSAIRES.—Président: L'honorable N. Pérodeau, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. — Vice-Président: Hon. Paul Tourigny, conseiller législatif. — L'hon. E. L. Patenaude, C.P., avocat, membre du Parlement Provincial, administrateur de l'Alliance Nationale.

## Au Royaume du Tapis

Fondé en 1872  
53ième Année

GRAND et DETAIL

Importateurs directs,  
nous pouvons embellir  
votre foyer à des  
prix défiant toute  
compétition!

Choix insurpassable  
de marchandises ex-  
clusives de qualité  
garantie dans les  
plus nouveaux des-  
sins!



**FILIATRAULT**  
SPECIALISTE

**Tapis, Linoleums, Prelarts, Rideaux,  
Draperies, Stores et Accessoires.**

Aussi Toile, Coton et Couvertures de Lits.

429, blvd Saint-Laurent

Spécialité: Tapis faits sur commande

Tél. Est 0635

MONTREAL

## NOUVEAU CATALOGUE DERY

pour le printemps



Très complet, illustré à  
profusion, instructions de  
culture pratique pour  
Graines de légumes,  
Fleurs,  
Céréales de semence  
et plantes de toutes  
sortes, etc.

sera prêt sous peu.

**GRATIS, demandez-le.**  
Tél. Main 3036

Insecticides, engrais chi-  
miques, nourriture pour  
volailles, écailles d'hu-  
tres broyées, gravier,  
graines pour oiseaux, ha-  
choirs d'os, incubateurs  
Buckeye, etc., toujours en  
stock.

Nous achetons graines de mil et trèfle. Envoyez  
échantillons et quantité, nous ferons les plus hauts prix  
suivant qualité.

**HECTOR L. DERY**

17 Est Rue Notre-Dame

(Près du Boulevard St-Laurent)

MONTREAL

GIN CANADIEN

# CROIX D'OR

MELCHERS



Fabriqué à Berthier-  
ville, Qué., sous la sur-  
veillance du Gouverne-  
ment Fédéral.

Le Gin le plus pur qui  
existe. Rectifié quatre  
fois, vieillit en entrepôt

TROIS GRANDEURS DE  
FLACONS :

|        |          |      |        |
|--------|----------|------|--------|
| Gros   | 42 onces | Prix | \$3.80 |
| Moyens | 26 "     | "    | 2.55   |
| Petits | 10 "     | "    | 1.10   |

THE MELCHERS  
GIN & SPIRITS DISTILLERY  
COMPANY, LIMITED, Montreal



## Lake of the Woods Milling Co. Limited

Meuniers de blé de l'Ouest canadien.  
Farine pour les marchés locaux  
et étrangers.

FABRICANTS DE LA FARINE  
"FIVE ROSES"

Bureau principal: Montréal. Bureau de  
l'Ouest: Winnipeg. Moulins à Keewatin,  
:: Portage La Prairie, Medicine Hat. ::

CAPACITE QUOTIDIENNE :  
13,700 BARILS.